

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Annick BOURGEOIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. LAGORCE Laurent, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BARDAUD Marie-Christine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VALADON Thierry, (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick).

Secrétaire de séance : Nicolas MARTINIE

10. Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour couvrir les besoins ponctuels de financement entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

A ce titre 2 banques ont été consultées : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole. Une seule offre a été reçue et après étude des conditions proposées, c'est la Caisse d'Epargne qui pourrait être retenue.

Il est ainsi proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive à compter de la date de signature du contrat aux conditions suivantes :

- montant : 150 000 €,
- durée : 12 mois,
- taux d'intérêt : taux fixe de 3,45 %
- base de calcul : exact/360,
- process de traitement automatique :
 - o tirage : crédit d'office,
 - o remboursement : débit d'office,
- demande de tirage : aucun montant minimum,
- demande de remboursement : aucun montant minimum,
- paiement des intérêts : trimestre civil par débit d'office,
- frais de dossier : néant,
- commission d'engagement : 0,10 % du montant de la ligne,
- commission de mouvement : néant,
- commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive de 150 000 € consentie pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 18 septembre 2026

Au registre sont les signatures

Pour Le Maire empêché,

Pour Le 1er adjoint empêché,

La 2ème adjointe,

Annick BOURGEOIS

